

# Déontologie et non discrimination au logement

Réf. IMM0011

## Objectifs

A l'issue de la formation le bénéficiaire sera capable de connaître les points essentiels du code de déontologie immobilière et de lutter contre toutes formes de discriminations dans l'accès au logement.

Les compétences « métier » qui seront mises en pratique sont définies comme suit:

- Repérer les cas de discrimination
- Anticiper les mises en cause de responsabilité
- Travailler dans le respect des règles de déontologie du code de la profession

## Prérequis nécessaires

Aucun

## Public concerné

Professionnels de l'immobilier

## Contenu pédagogique

- Contexte réglementaire et juridique
  - Rappel des règles régissant la profession d'agent / conseiller
  - Connaître la LOI Hoguet et le code de déontologie
  - Veille jurisprudentielle
  - Les responsabilités civiles et pénales
- La non-discrimination
  - Savoir détecter les cas de discrimination
  - Avoir la bonne attitude face au client
  - La mise en place d'une charte
- La déontologie
  - Le code
    - Principe
    - Règles professionnelles
    - La transparence vis-à-vis des clients
- Le RGPD

- Les points de vigilance
- La collecte des données personnelles
- Mise en place du registre obligatoire

## **Durée**

0.5 jour pour un total de : 4 heures

## **Sessions (dates, lieux, prix)**

- 2 au 2 décembre 2024 à La rochelle : 200.00 € net de taxe

## **Effectifs**

Mini : 5 - Maxi : 11

## **Intervenants**

Formateur consultant spécialisé sélectionné par la CCI pour son expertise dans ce domaine

## **Moyens pédagogiques / Méthodes mobilisées**

Méthodologie alliant les apports théoriques, interactivité et échanges d'expériences, illustration par des exemples concrets et des exercices pratiques de mise en situation.

Equipements pédagogiques : vidéo projection, paperboard, tableau interactif

## **Modalités de certification et évaluation des compétences**

Avant la formation : évaluation des connaissances initiales des bénéficiaires et/ou auto-évaluation des bénéficiaires. Pendant la formation, évaluation de la progression dans l'acquisition des connaissances. Après la formation : évaluation des acquis et/ou autoévaluation des bénéficiaires, évaluation à chaud de la satisfaction. Evaluation à froid, à + 6 mois, des pratiques et de la satisfaction. Remise du certificat de réalisation de la formation

## **Modalités d'accès public handicapé**

---

*La CCI Charente-Maritime se réserve le droit d'adapter les informations de cette fiche.*

*La CCI Charente-Maritime est un organisme de formation enregistré sous le numéro 75 17 02698 17, certifié Qualiopi.*

*Contact : [competencesetformation@charente-maritime.cci.fr](mailto:competencesetformation@charente-maritime.cci.fr) - 05 46 84 70 92 ou 05 46 00 53 85 - [www.competencesetformation.fr](http://www.competencesetformation.fr)*

*Consultez les CGV dans la rubrique Infos Pratiques sur le site [www.competencesetformation.fr](http://www.competencesetformation.fr)*

*Fiche pédagogique éditée le 9 novembre 2024 - Page 2/3*

Dans le cadre des formations, la CCI Charente-Maritime s'engage à accueillir les publics handicapés sans discrimination et à mettre en œuvre, en fonction des besoins des personnes handicapées, des adaptations pédagogiques, matérielles et organisationnelles, nécessaires à la prise en compte du handicap, par nos propres moyens et/ou avec l'aide du réseau idoine

## **Indicateurs-clés de la formation**

Nombre de bénéficiaires formés: nouvelle formation

**Taux de satisfaction** : 0.00%

**Nombre d'avis** : 0